



Direction de l'Urbanisme
Service de l'Aménagement

2022 DU 4: ZAC Bercy Charenton (12^e) - Détermination des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation préalable à la modification de la Zone d'Aménagement Concertée.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le territoire de Bercy Charenton est une vaste emprise, appartenant principalement à la SNCF, peu connectée au tissu urbain, parcourue d'infrastructures ferroviaires et routières lourdes. C'est aussi aujourd'hui un îlot de chaleur. Il offre l'occasion, à proximité directe de la Seine, de créer des quartiers adaptés aux changements climatiques autour de nouveaux espaces verts, d'ouvrir des liaisons essentielles à la croisée des quartiers environnants du 12^e arrondissement, du Bois de Vincennes, mais aussi du 13^{ème} arrondissement et de la Ville de Charenton-le-Pont.

Les attentes sont fortes autour de ce projet. Il s'agit d'en faire un démonstrateur de l'urbanisme durable rendu nécessaire pour faire face aux enjeux du changement climatique et de l'effondrement de la biodiversité tout en apportant des réponses à la crise sociale. Ce contexte nous oblige à proposer une urbanité toujours plus résiliente, plus collaborative, plus sobre et plus ancrée dans son territoire.

Le projet d'aménagement du territoire Bercy-Charenton, tel qu'il a été approuvé par le Conseil de Paris des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018, comporte des axes forts, notamment en matière de désenclavement de ce territoire, de développement des mobilités et de mixités d'usages, que nous souhaitons conserver et de renforcer.

Tout en conservant ces qualités premières, la remise à plat proposée aujourd'hui vise à tenir compte de l'urgence climatique, sociale et démocratique en concevant un projet plus vertueux, tant au plan environnemental qu'humain, qui répond davantage aux enjeux de lutte contre les îlots de chaleur, favorise la végétalisation, porte de nombreuses innovations constructives pour offrir en toute frugalité des espaces pour se ressourcer, respirer et partager.

Pour ce faire, un comité citoyen a travaillé en juin-juillet 2021 sous l'égide de la SEMAPA, aménageur de la ZAC Bercy Charenton, avec l'appui de nombreux experts indépendants. Cette entité novatrice a fait des propositions qui ont nourri la réflexion et permis d'esquisser de nouvelles orientations pour ce projet.

Aussi, je vous propose aujourd'hui de lancer la modification du projet de ZAC, en délibérant sur de nouveaux objectifs d'aménagement pour ce territoire et sur les modalités de la concertation publique à engager.

Après un rappel sommaire des étapes précédentes et des grandes lignes du projet tel que nous les avons définies en 2018, je vous présenterai un bilan du travail du Comité citoyen ainsi que l'avis que ce dernier a produit. J'expliquerai ensuite la procédure de modification de la ZAC et ses étapes, avant de vous proposer les nouveaux objectifs poursuivis pour l'opération et les modalités de la concertation relancée.

* * *

RAPPEL DES ÉTAPES PRÉCÉDENTES

Le Conseil de Paris s'est prononcé à plusieurs reprises sur ce dossier ces dernières années. Les principales délibérations concernant ce site sont les suivantes :

Juillet 2009 : Délibération DU 2009-073 fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation

Mai 2010 : Délibération 2010 DU 37 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre urbaine.

Novembre 2014 : Délibération 2014 DU 1097 définissant des objectifs d'aménagement enrichis et approuvant l'extension du périmètre du projet au secteur Léo Lagrange

Juillet 2015 : Délibération 2015 DU 145 approuvant le bilan de la concertation

Juin 2016 : Délibération 2016 DU 124 décidant d'un ajustement du périmètre de ZAC, pour englober le secteur Poniatowski dont le développement était initialement envisagé par la SNEF dans le cadre d'un lotissement

Juillet 2018 : Délibération 2018 DU 71 sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, l'approbation des dossiers de création et de réalisation de la ZAC Bercy Charenton, le traité de concession d'aménagement de la ZAC confié à la SEMAPA et le protocole foncier entre la Ville, la SNCF et l'aménageur de la ZAC.

LES GRANDES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET APPROUVÉ EN 2018

La constructibilité globale de la ZAC telle qu'approuvée en 2018 est de 583 500 m² de surface de plancher (SDP) environ, répartie de la manière suivante :

- 270 000 m² de logements, dont 57% de logements sociaux et 20% de logements intermédiaires;
- 210 000 m² d'activités tertiaires et bureaux ;
- 12 000 m² de programmes hôteliers ;
- 18 000 m² de commerces/artisans/services/ restauration/logistique ;
- 28 500m² d'équipements publics ;
- 45 000 m² de programmes spécifiques (Hôtel logistique et Rapée inférieure).

Le programme des équipements publics de la ZAC approuvé en 2018 consiste en la création et la requalification d'espaces publics et d'espaces verts pour tisser des liens entre quartiers et offrir de nouvelles continuités entre de grands espaces naturels d'importance métropolitaine (le Bois de Vincennes, le parc de Bercy et la Seine), ainsi que la création de plusieurs équipements publics de superstructure dimensionnés pour répondre aux besoins des futurs habitants et à l'animation du quartier, comme des groupes scolaires, des crèches et des équipements sportifs et culturels.

LE CHEMIN PARCOURU DEPUIS 2018

Les études lancées par la SEMAPA

Le marché de maîtrise d'œuvre urbaine confié en 2010 à l'équipe dont le mandataire était Rogers Stirck Harbour + Partners est arrivé à échéance en 2018.

Dès la signature de la concession d'aménagement, la SEMAPA a lancé des consultations pour désigner de nouvelles équipes de maîtrise d'œuvre urbaine. Des marchés ont ainsi été attribués au groupement F. LECLERCQ, COLOCO et ARTELIA pour les études urbaines du secteur situé au Sud du faisceau ferroviaire, et au groupement ATELIERS JOURS, MAGEO, PROPOLIS, YTAU et SEMOFI pour les études urbaines du secteur Léo-Lagrange.

Par ailleurs, la SEMAPA a confié trois missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage en matière d'environnement.

La première consiste à réaliser un état des lieux global puis de définir la stratégie en matière de résilience et de développement durable de la ZAC et a été attribuée à un groupement composé de ALTO STEP, mandataire, associé à des bureaux d'études spécialisés par thématique : ECOSPHERE sur la biodiversité, URBAN WATER sur l'hydrologie urbaine, ORFEA sur l'acoustique, BCO2 sur le bilan Carbone, DVT UP sur l'expertise d'usage et ADDEN sur les sujets de droit de l'environnement. ARIA Technologies accompagne également ce groupement sur les sujets de qualité de l'air.

La seconde mission concerne les questions énergétiques du futur quartier par l'étude des besoins énergétiques, des potentiels de production locale d'énergie renouvelable dont la géothermie et des solutions de gestion intelligente des réseaux avant de réaliser la stratégie énergétique de la ZAC. Elle a été attribuée à un groupement constitué de INDDIGO, ANTEA pour ses compétences en matière de géothermie et d'EMBIX pour les questions de réseaux intelligents.

Enfin, la troisième mission couvre les études relatives à l'économie circulaire par la réalisation de diagnostics (ressources, besoins, territorial et juridique) avant de réaliser l'analyse des opportunités de réemploi des produits équipement et matériaux pour la ZAC. Cette mission a été attribuée à un groupement constitué de Cycle Up, CERIB pour les études liées au béton, HESUS pour la partie terre et Henckel Avocat sur les questions juridiques.

Ces équipes ont réalisé un diagnostic approfondi du site et analysé le plan guide de 2018.

Le regard neuf porté par ces équipes a amorcé un questionnement sur le projet urbain qui nous permet d'aborder l'étape actuelle en proposant une démarche de projet plus respectueuse de son environnement, pour imaginer un quartier davantage centré sur les usages, en harmonie avec le vivant, sobre et économe en ressources, accueillant et inclusif, et attentif à la santé des habitantes et des habitants.

Ces équipes accompagneront la Ville et la SEMAPA pour les phases de concertation et de mise au point d'un nouveau plan guide, pour élaborer une stratégie environnementale globale pour ce site et pour réaliser l'étude d'impact du projet en vue de la modification de la ZAC.

Évolution des projets ferroviaires et travail partenarial avec la SNCF en vue de la mise au point d'un nouveau protocole foncier

Lors de la séance du Conseil de Paris de juillet 2018, vous aviez approuvé un protocole foncier tripartite entre le groupe SNCF, la SEMAPA et la Ville de Paris, dont l'objet était de détailler les conditions et modalités de cession et de mise à disposition de la Ville de Paris et de l'aménageur des terrains appartenant au groupe SNCF dans le cadre de la réalisation de cette opération d'aménagement.

Pour la Ville de Paris et l'aménageur SEMAPA, il s'agissait de s'assurer de la maîtrise foncière des terrains nécessaires au projet à un prix compatible avec le bilan économique de l'opération d'aménagement. Pour le groupe ferroviaire, il s'agissait de s'assurer d'une valorisation de ses emprises

foncières, de la pérennité des fonctionnalités ferroviaires actuelles et du développement de nouvelles fonctionnalités (raccordement sud et estacade reliant les faisceaux des Gares de Lyon et d'Austerlitz).

Ce protocole est de fait devenu caduc mi 2020. En effet, la SNCF n'a pas enclenché le processus prévu au protocole qui prévoyait une fermeture de ligne pour permettre le déclassement des emprises actuelles de la Petite Ceinture assorti de la constitution d'une réserve foncière pour rétablir une continuité du linéaire et permettre ainsi la réversibilité ferroviaire. Ce changement de position a déclenché une clause de revoyure, prévue au protocole, qui n'a pu être résolue dans le délai prévu.

Outre la perspective d'un maintien des emprises de la Petite Ceinture dans le domaine ferroviaire, la SNCF a plus récemment étudié d'autres évolutions des projets ferroviaires, notamment un projet de modernisation du faisceau de Bercy impactant le périmètre des emprises cessibles ainsi que le tracé et la hauteur des 2 nouveaux ouvrages ferroviaires projetés - le raccordement Sud et l'estacade - et un décalage dans leur calendrier de réalisation.

Le projet urbain va donc devoir s'adapter à ces évolutions et le travail avec le groupe SNCF se poursuit pour élaborer un nouveau protocole foncier dans le respect des objectifs des parties.

Travail de coordination avec le projet de ZAC Charenton-Bercy situé sur le territoire de Charenton-le-Pont

Initié en 2018 à la suite de la consultation Inventons la Métropole du Grand Paris, le projet Charenton-Bercy poursuit son développement opérationnel. L'aménageur Grand Paris Aménagement a lancé une procédure de création de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) en 2020, qui a donné lieu à une participation du public par voie électronique en septembre 2021. La création de la ZAC Charenton-Bercy est prévue fin 2022 et les premiers permis de construire devraient être déposés à la suite.

Des liens forts unissent le projet de ZAC Charenton-Bercy avec le projet parisien. Ils partagent une volonté commune de traiter les enjeux de coupure urbaine, de nuisances et de désenclavement. En consolidant la place stratégique de ces territoires dans la métropole, un autre enjeu important est d'offrir aux habitants un territoire solidaire et un cadre de vie de qualité respectueux de l'environnement.

La coordination de ces opérations est appelée à se poursuivre et s'amplifier dans les années à venir.

Urbanisme transitoire pour ouvrir le site au public

Dans le contexte de remise à plat du projet et du report de sa mise en œuvre opérationnelle, SNCF Immobilier et Espaces Ferroviaires Aménagement, avec l'appui de la SEMAPA et la Ville de Paris, ont décidé en 2021 d'organiser une consultation en vue de la mise à disposition pour au moins 2 ans d'un site composé d'un terrain nu dans le secteur Triangle, sur le plateau ferroviaire le long de la Petite Ceinture, ainsi qu'une portion de bâtiment dans le secteur Poniatowski.

L'équipe lauréate, composée de Yes We Camp, Plateau Urbain, Coup de Pousses et Ancoats, développe un projet expérimental autour de l'économie circulaire et de la nature en ville, avec en outre l'ambition de fournir un espace de dialogue pour la préfiguration de la ZAC.

Le partenaire Petite Lune s'est associé plus récemment au groupement pour proposer une programmation commerciale et événementielle autour de spectacles vivants et d'animations de type conférences/ateliers/jeux, ainsi qu'une offre de restauration et de boissons.

Des travaux d'aménagement du site sont en cours en vue d'une gestion estivale et d'une programmation d'activités tout au long de l'été. Par ailleurs, la SEMAPA examine avec la Ville et la SNCF les conditions d'ouverture au public de la Petite Ceinture sur le secteur de la ZAC dans la continuité des autres tronçons ouverts dans le 12^e arrondissement, au regard des contraintes techniques des ouvrages notamment.

BILAN DU COMITÉ CITOYEN

Le Comité citoyen de la ZAC Bercy Charenton a constitué une première étape pour réfléchir à l'évolution du projet urbain. Mis en place par la SEMAPA et animé par l'agence Trait Clair il s'est déroulé du 29 mai au 26 juin 2021. Le dispositif a permis à un panel de 50 citoyens de s'approprier le projet, d'en comprendre les enjeux et d'élaborer des propositions concrètes pour l'intérêt général des futurs habitant.e.s et usagers du quartier.

Le détail du déroulement et l'Avis citoyen sont joints à la présente délibération comme documents à consulter.

L'avis fait ressortir la variété des points de vue individuels et les grandes tendances du débat. Il est le fruit d'un travail itératif de discussions alimentées par l'expérience d'usage des panelistes et de leurs compétences propres, de leur avis enrichi par l'éclairage des expert.e.s, ainsi que des activités communes autour du projet (visite de site, lecture de documentation...).

Il comprend 59 propositions consensuelles entre les participants, organisées autour de 5 thématiques : patrimoine, usages, mobilités, résilience et formes urbaines.

Les propositions visent notamment à créer un quartier qui s'adapte au changement climatique en mettant en valeur le patrimoine industriel et végétal existants. Les membres du Comité citoyen soulignent la nécessité de créer un quartier mixte et riche en équipements publics ainsi qu'en commerces de proximité afin de renforcer le lien social et la solidarité. Les citoyennes et citoyens rappellent également l'importance de développer les mobilités douces et la végétalisation notamment par la création d'un corridor écologique entre le Bois de Vincennes et la Seine.

Les membres du panel ont également émis le souhait de veiller à l'équilibre financier de l'opération, de prévoir des espaces sans programmation qui permettront de faire évoluer le quartier dans le temps, ainsi que d'associer les habitants tout au long de la conception et de la réalisation du projet.

LES MODALITÉS D'UNE REMISE À PLAT, PROCÉDURE ET CALENDRIER

Les évolutions substantielles du projet Bercy Charenton envisagées dans le cadre de sa remise à plat vont se traduire par une modification de la ZAC.

Pour rappel, une procédure de ZAC comporte les étapes juridiques suivantes :

Initiative, définition des objectifs et des modalités de la concertation ;

Bilan de la concertation ;

Constitution du dossier de création. Celui-ci est composé d'un rapport de présentation comportant l'objet et la justification de l'opération et un programme global prévisionnel de construction, d'un plan de situation et d'un périmètre, d'une étude d'impact et précise le régime de participation. Le Conseil de Paris se prononce sur ce dossier en vue d'une mise à disposition du public ;

Création de la ZAC. Le Conseil de Paris approuve le dossier de création à l'issue de la participation du public par voie électronique qui porte à la fois sur l'étude d'impact et son résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale et le bilan de la concertation. Une évaluation d'impact sur la santé sera réalisée à cette occasion ;

Approbation du dossier de réalisation. Celui-ci comprend le projet de programme des équipements publics à réaliser dans la zone, un projet de programme global des constructions à réaliser dans la zone, les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement échelonnées dans le temps, et en tant que de besoin des compléments à l'étude d'impact ;

Approbation du programme des équipements publics.

Certaines de ces étapes peuvent être regroupées : la création de la ZAC, l'approbation du dossier de réalisation et l'approbation du programme des équipements publics peuvent notamment être réunies en une seule étape, comme cela a été fait pour la ZAC Bercy Charenton en 2018.

Modification de la ZAC

Le code de l'urbanisme renvoie au principe de parallélisme des formes et procédures (article R. 311-12) pour la modification d'une ZAC.

Dans le cadre de la remise à plat du projet, je vous propose aujourd'hui de franchir la première étape, en approuvant les nouveaux objectifs du projet d'aménagement ainsi que les modalités de la concertation publique.

Le bilan de la concertation pourra être tiré en début d'année 2023, et le dossier de création modifié approuvé après une participation du public, courant 2024.

Un démarrage opérationnel du projet pourrait, dans ces conditions, être envisagé en 2025.

LES NOUVEAUX OBJECTIFS DE L'OPÉRATION

Pour mémoire les objectifs initiaux approuvés par le Conseil de Paris en juillet 2009, puis enrichis en 2014, étaient les suivants :

Améliorer les liaisons entre les communes de Paris et de Charenton-le-Pont : Création d'une nouvelle voie de désenclavement du quartier de Bercy prolongeant la rue Baron-Le-Roy jusqu'à Charenton-le-Pont réservée principalement aux modes doux, transports en commun, vélo, piétons, conformément aux orientations du PLU (voté en 2006) ; Elargissement du quai sous le pont National ; Création d'un cheminement piéton entre le boulevard Poniatowski et l'immeuble "Lumière"; Etablissement de liaisons transversales au-dessus des voies ferrées.

Proposer une programmation urbaine mixte : Création d'une offre diversifiée de logements, notamment sociaux ; Création de programmes à vocation économique (bureaux, activités diversifiées et commerces) et de logistique urbaine (centre de tri sous réserve de l'accord final du SYCTOM et de sa faisabilité, espaces et hôtel logistiques) ; Création d'équipements publics ; Amélioration des équipements sportifs existants sur le secteur Léo Lagrange.

Faciliter l'accueil de nouveaux modes de transports en commun : Prévoir un aménagement des espaces publics permettant l'accueil de transports en commun adaptés aux besoins générés par le futur quartier.

Transformer l'environnement du site et les espaces publics : Qualification des berges de la Seine et de l'échangeur de Bercy ; Création d'une trame viaire desservant les îlots bâtis qui privilégie la mixité des usages sur l'espace public (vélos, piétons,..) ; Mise en valeur des espaces publics existants dont le Bastion N° 1 et création de nouveaux espaces verts récréatifs ; Constitution d'une trame verte sur le site.

Ces objectifs initiaux demeurent pertinents et méritent d'être reconduits dans leurs grandes lignes.

La formulation de nouveaux objectifs permet de mieux prendre en compte les ambitions environnementales de la Ville ainsi que les enjeux du devenir de Paris.

L'Avis citoyen, et plus largement l'ensemble des échanges menés dans le cadre du Comité citoyen, a fortement inspiré la nouvelle rédaction des objectifs, et continuera d'être une ressource importante pour la mise au point du projet.

Les nouveaux objectifs que je vous propose d'adopter sont désormais regroupés selon 4 grandes thématiques :

Désenclaver le territoire et inscrire son développement dans une logique métropolitaine en renforçant les liens avec le projet urbain limitrophe de Charenton-le-Pont

- prolongement de la rue Baron Le Roy jusqu'à la commune de Charenton-le-Pont,
- aménagement des espaces publics pour permettre un développement coordonné de la desserte en transport en commun entre Paris et Charenton-Le-Pont,
- continuités et simplification des parcours pour tous les modes de déplacements, notamment les modes actifs (piétons, vélos),
- requalification des abords des infrastructures routières lourdes et anticipation de leur évolution à venir (boulevard périphérique, échangeur, quai de Bercy),
- développement d'une logistique urbaine mettant à profit une excellente desserte routière et l'opportunité de la présence du fer, afin de répondre à des objectifs multiples de désengorgement du cœur de ville, limitation de l'empreinte carbone, encouragement du commerce local et simplification de la vie du consommateur, dans le respect de la préservation des ressources et de l'environnement.

Magnifier le paysage urbain et améliorer la fonctionnalité écologique de ce territoire entre Seine et Bois de Vincennes, proche du Parc de Bercy

- création d'un nouveau parc en pleine terre valorisant patrimoine végétal existant,
- création de corridors écologiques, notamment entre le Bois de Vincennes et la Seine, incluant la Petite Ceinture,
- maillage d'espaces publics fortement végétalisés,
- optimisation des sols perméables,

- insertion urbaine des futurs ouvrages ferroviaires projetés.

Développer un quartier urbain mixte et accueillant pour tous, riche d'une variété de fonctions, contribuant à la qualité de vie de chacun et favorisant la ville du ¼ d'heure

- conception d'un quartier composé de bâtiments non-IGH, et offrant une qualité d'habitabilité,
- création d'une offre diversifiée de logements, notamment sociaux, de programmes répondant aux besoins de proximité et accueillant une diversité d'emplois (commerces, bureaux, dont une part dédiée à l'économie sociale et solidaire, et activités diversifiées dont des activités productives et des activités dédiées à l'économie circulaire) et de locaux dédiés à l'approvisionnement logistique propre et durable de la ville,
- création d'équipements publics de proximité accessibles à tous et requalification des équipements sportifs du secteur Léo Lagrange,
- conception de bâtiments flexibles, réversibles, capables de s'adapter au contexte évolutif des besoins et des usages, offrant des rez de chaussée animés,
- réalisation d'espaces publics répondant aux enjeux de mobilité pour tous (piétons, cyclistes, usagers de transports en commun), favorisant la mixité d'usage et l'inclusion, facteurs d'animation et de sécurité.

Inscrire ce territoire dans son histoire et concevoir un quartier durable, résilient et frugal

- valorisation du patrimoine bâti et naturel présent sur le site,
- sobriété carbone et énergétique, notamment par le recours aux matériaux de construction bio et géosourcés, et mise en place d'une stratégie énergétique reposant sur des ressources renouvelables et/ou de récupération,
- création d'un environnement favorable à la santé, offrant une place accrue à la nature, des lieux de respiration et de fraîcheur et développant des formes urbaines protectrices contre les bruits et les pollutions,
- création d'un quartier adapté, par la conception de ses espaces publics et de ses bâtiments, aux évolutions sociétales, des usages ou climatiques.

LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION

Après plusieurs années d'études et de réflexions dans le cadre de la ZAC Bercy-Charenton, cette étape de questionnement est un processus normal pour un projet de cette ampleur et dans le contexte actuel de conversion des villes à la résilience.

Cette résilience, c'est aussi celle d'un processus de projet long et complexe qui ne pourra aboutir que s'il est porté et animé démocratiquement.

Nous portons deux ambitions majeures pour cette démarche de participation : toucher un public le plus large possible et permettre au public de choisir son degré d'implication via la mise en place et l'animation, avec les acteurs locaux, d'un débat continu.

Trois intentions fortes guideront cette nouvelle étape de concertation, concertation qui se poursuivra au-delà de la procédure de modification de la ZAC :

- Organiser la concertation de manière à assurer à chacun.e la possibilité de s'impliquer comme il.elle l'entend, selon son envie et sa disponibilité. Les outils mobilisés seront pensés au regard du degré d'implication et du type de publics visés (adultes/ enfants/ jeunes, habitant.es/ salarié.es/ simples usager.es, riverain.es/ métropolitain.es...),
- Ancrer localement la démarche de concertation, en s'appuyant sur les différents réseaux d'acteurs existants d'instances démocratiques locales, de l'urbanisme temporaire et du monde associatif, des résidents, des citoyens intéressés par le sujet, des acteurs économiques présents, et en préfigurant progressivement les futurs lieux de vie,
- Saisir cette étape de re-questionnement du projet pour sensibiliser une nouvelle génération de citoyen.nes. à la pratique démocratique de l'aménagement de la ville.

Les modalités de concertation que je soumetts à votre approbation ont pour objectif de permettre aux habitants d'une part d'accéder aux informations relatives à l'ensemble du projet d'aménagement et d'autre part de formuler des observations et des propositions. Notre ambition est de proposer une concertation accessible et inclusive et qu'elle s'appuie sur des outils innovants et pédagogiques.

Ces modalités de concertation devront répondre aux aspirations légitimes des citoyens : s'informer, participer, débattre, s'exprimer et contribuer.

S'informer

Sur paris.fr : une page du site internet est dédiée au projet Bercy Charenton. Les internautes peuvent y trouver les informations relatives à la concertation et au projet, connaître les grandes étapes de la procédure ainsi que son calendrier. Véritable espace ressource, son contenu est mis à jour au fur et à mesure de l'avancée de l'élaboration du projet.

Des supports d'information matériels (dépliants, exposition...) illustrent les étapes de la concertation, en présentent les enjeux et annoncent les rendez-vous participatifs.

Participer, débattre, s'exprimer et contribuer

La concertation avec la population sera réalisée selon le dispositif minimal suivant :

Une exposition sur site pour présenter les propositions d'évolution du projet,

Des ateliers participatifs permettant de recueillir les contributions du public sur des thématiques liées au projet urbain,

Des permanences pour comprendre et échanger autour du projet (stand(s) mobile(s) disposé(s) ponctuellement ou de manière récurrente dans les lieux animés et stratégiques pour le quartier),

Des espaces de dialogues et d'échange in situ ouverts à tous et des relais d'information profitant du cadre du projet d'occupation temporaire développé sur le site,

Une réunion publique de restitution pour présenter les résultats de la démarche de concertation et les propositions des participants.

Une concertation numérique sur la plateforme de participation de la ville, sur laquelle les citoyens pourront trouver de l'information, déposer leurs contributions et un fonds de ressources documentaires

La définition et la mise en oeuvre des modalités d'information et de concertation sont très étroitement liées à celles des actions de communication qui leur serviront de support et qui nécessiteront des moyens logistiques importants au regard de la taille du territoire concerné et de ses contraintes. Les enjeux d'information et de mobilisation étant particulièrement pregnants, une stratégie de communication globale devra être conçue.

* * *

Au vu de ces éléments, je vous propose donc d'approuver les nouveaux objectifs de la ZAC Bercy-Charenton, ainsi que les modalités de la concertation.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, mes cher(e)s collègues, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2022 DU 4 Bercy-Charenton (12e). Détermination des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation préalable à la modification de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)

Le Conseil de Paris

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L. 103-2 et suivants et R. 311-12 ;

Vu la délibération 2018 DU 71-1 en date des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018 approuvant le dossier de création de la ZAC Bercy-Charenton ;

Vu le projet de délibération 2022 DU 4 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'approuver les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable en vue de la modification du dossier de création de la ZAC Bercy-Charenton ;

Considérant qu'il est envisagé de modifier le dossier de création de la ZAC Bercy-Charenton afin de mieux prendre en compte les ambitions environnementales de la Ville et les nouveaux enjeux qui seront traduits dans le futur PLU Bioclimatique ;

Considérant la nécessité de lancer une concertation préalable à la modification du dossier de création de la ZAC et de déterminer en conséquence les objectifs poursuivis ainsi que les modalités suivant lesquelles la concertation sera menée ;

Vu l'avis du Conseil du 12^{ème} arrondissement en date du ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel Grégoire au nom de la 5e commission et M. Christophe NAJDOVSKI au nom de la 8e commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés les objectifs suivants poursuivis par le projet de modification du dossier de création de la ZAC Bercy-Charenton :

- Désenclaver le territoire et inscrire son développement dans une logique métropolitaine en renforçant les liens avec le projet urbain limitrophe de Charenton-le-Pont :
 - o prolongement de la rue Baron Le Roy jusqu'à la commune de Charenton-Le-Pont,

- o aménagement des espaces publics pour permettre un développement coordonné de la desserte en transport en commun entre Paris et Charenton-Le-Pont,
 - o continuités et simplification des parcours pour tous les modes de déplacements, notamment les modes actifs (piétons, vélos),
 - o requalification des abords des infrastructures routières lourdes et anticipation de leur évolution à venir (boulevard périphérique, échangeur, quai de Bercy),
 - o développement d'une logistique urbaine mettant à profit une excellente desserte routière et l'opportunité de la présence du fer, afin de répondre à des objectifs multiples de désengorgement du cœur de ville, limitation de l'empreinte carbone, encouragement du commerce local et simplification de la vie du consommateur, dans le respect de la préservation des ressources et de l'environnement.
- Magnifier le paysage urbain et améliorer la fonctionnalité écologique de ce territoire entre Seine et Bois de Vincennes, proche du Parc de Bercy :
 - o création d'un nouveau parc en pleine terre, valorisant le patrimoine végétal existant,
 - o création de corridors écologiques, notamment entre le Bois de Vincennes et la Seine, incluant la petite ceinture,
 - o maillage d'espaces publics fortement végétalisés,
 - o optimisation des sols perméables,
 - o insertion urbaine des futurs ouvrages ferroviaires projetés.
 - Développer un quartier urbain mixte et accueillant pour tous, riche d'une variété de fonctions, contribuant à la qualité de vie de chacun et favorisant la ville du ¼ d'heure
 - o conception d'un quartier composé de bâtiments non-IGH et offrant une qualité d'habitabilité,
 - o création d'une offre diversifiée de logements, notamment sociaux, de programmes répondant aux besoins de proximité et accueillant une diversité d'emplois (commerce, bureaux, dont une part dédiée à l'économie sociale et solidaire, et activités diversifiées dont des activités productives et des activités dédiées à l'économie circulaire) et de locaux dédiés à l'approvisionnement logistique propre et durable de la Ville,
 - o création d'équipements publics de proximité accessibles à tous et requalification des équipements sportifs du secteur Léo Lagrange,
 - o conception de bâtiments flexibles, réversibles, capables de s'adapter au contexte évolutif des besoins et des usages, offrant des rez-de-chaussée animés,
 - o réalisation d'espaces publics répondant aux enjeux de mobilité pour tous (piétons, cyclistes, usagers de transports en commun), favorisant la mixité d'usage et l'inclusion, facteurs d'animation et de sécurité.
 - Inscrire ce territoire dans son histoire et concevoir un quartier durable et résilient :
 - o valorisation du patrimoine bâti et naturel présent sur le site,
 - o sobriété carbone et énergétique, notamment par le recours aux matériaux de construction bio et géosourcés, et mise en place d'une stratégie

énergétique reposant sur des ressources renouvelables et/ou de récupération,

- o création d'un environnement favorable à la santé, offrant une place accrue à la nature, des lieux de respiration et de fraîcheur et développant des formes urbaines protectrices contre les bruits et les pollutions,
- o création d'un quartier adapté, par la conception de ses espaces publics et de ses bâtiments, aux évolutions sociétales, des usages ou climatiques.

Article 2 : Sont approuvées les modalités de la concertation suivantes :

- Une exposition sur site pour présenter les propositions d'évolution du projet,
- Des ateliers participatifs permettant de recueillir les contributions du public sur des thématiques liées au projet urbain,
- Des permanences pour comprendre et échanger autour du projet (stand(s) mobile(s) disposé(s) ponctuellement ou de manière récurrente dans les lieux animés et stratégiques pour le quartier),
- Des espaces de dialogues et d'échange in situ ouverts à tous et des relais d'information profitant du cadre du projet d'occupation temporaire développé sur le site,
- Une réunion publique de restitution pour présenter les résultats de la démarche de concertation et les propositions des participants Une concertation numérique sur la plateforme de participation de la ville, sur laquelle les citoyens pourront trouver de l'information, déposer leurs contributions et un fonds de ressources documentaires
- Un registre électronique dédié à la concertation, à la collecte des observations et propositions du public sur le projet, sur la plateforme de participation de la Ville.

L'intégralité des échanges avec le public lors des évènements de concertation et par voie dématérialisée sera synthétisée dans le bilan de la concertation.

Le lieu et la date des ateliers et de la réunion publique ainsi que l'adresse de la page internet dédiée au projet et celle de la plateforme de participation permettant au public de poster ses observations et ses propositions seront annoncés par une insertion dans un quotidien national ou local et par un affichage sur le site de l'opération projetée et ses abords, ainsi qu'à la Mairie du 12e arrondissement.

Le lieu et la date des permanences de recueil d'avis, d'échanges et d'acculturation seront annoncés sur la page dédiée au projet de modification de la ZAC Bercy-Charenton sur le site internet Paris.fr.